

Numéros importants

- PC sécurité Pont de bois : 03.20.41.64.40
- PC sécurité Tourcoing : 07 88 39 44 12
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- CHU de Lille : 03.20.44.59.62
- Anti Poison : 0800 595959

Ecoute et aide psychologique :

Aide psychologique/prévention suicide : 3114 ou www.3114.fr

Centre d'accueil psychiatrique de Lille 24h/24 :
03 20 78 22 22

Le réseau PAS de la MGEN

Echangez avec un.e psychologue en face à face ou par téléphone au numéro **0 805 500 005** du lundi au vendredi - de 8h30 à 18h30 - sans interruption

Si vous avez besoin de vous confier la nuit. Appeler la [Nightline](#) au **03 74 21 11 11**,

La direction Santé au Travail pour des problèmes de santé :
medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr

La direction Prévention des risques pour des problèmes liés aux conditions de travail : dir-prevention-risques@univ-lille.fr



LIVRET D'ACCUEIL & PREVENTION des risques au TRAVAIL

Alexandre CHEVREMONT, Directeur de l'Unité

Anne Trassaert, responsable administrative et financière
anne.trassaert@univ-lille.fr
03 20 41 71 87

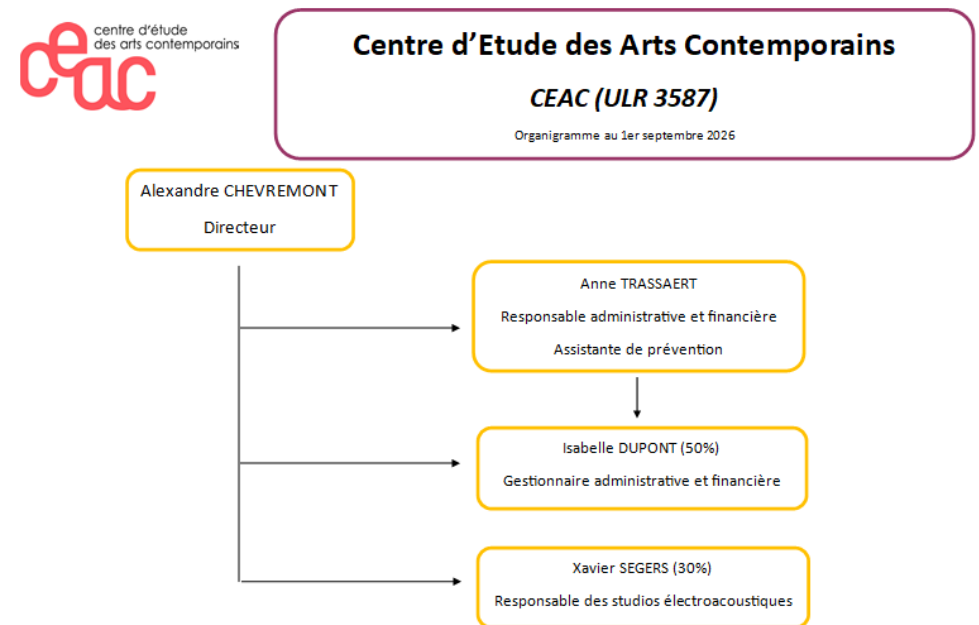
Isabelle Dupont, gestionnaire administrative et financière

*3 Rue du Barreau – bureau A3 581
59650 Villeneuve d'Ascq*

Sommaire

1. Organigramme de l'unité
2. Le CEAC en pratique
3. Contacts à connaître : RH, stages, internationaux
4. Les acteurs de la prévention
5. Le suivi médical et SST
6. Les risques psycho socio RPS
7. Règles générales de sécurité
8. Consigne en cas d'incendie
9. Gestion des déchets

1. Organigramme de l'unité



2. le CEAC en pratique

Règlement intérieur : disponible sur le site internet du CEAC
<https://ceac.univ-lille.fr/presentation/reglement-interieur>

Plan des locaux : actuellement le CEAC occupe temporairement le bureau A3.581. Si besoin, les plans sont disponibles auprès de Anne Trassaert.

Le Document Unique ou DUERP :

Il regroupe l'analyse des risques professionnels du service et permet l'élaboration d'un plan d'actions de prévention. Il est consultable au *bureau A3 581 en version papier*

Le Registre Santé et Sécurité au travail (sur votre ENT) :

Désormais dématérialisé, il permet de consigner toutes les observations et les suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Il permet de signaler les accidents du travail, les incidents survenus, les anomalies de fonctionnement ou de soumettre des idées ou remarques concernant l'amélioration des conditions de travail. Visées par le chef de service cela permet la mise en place d'actions correctives/préventives.



REGISTRE SST



Registre de Prévention des Risques Professionnels

Déclaration d'accident du Travail :

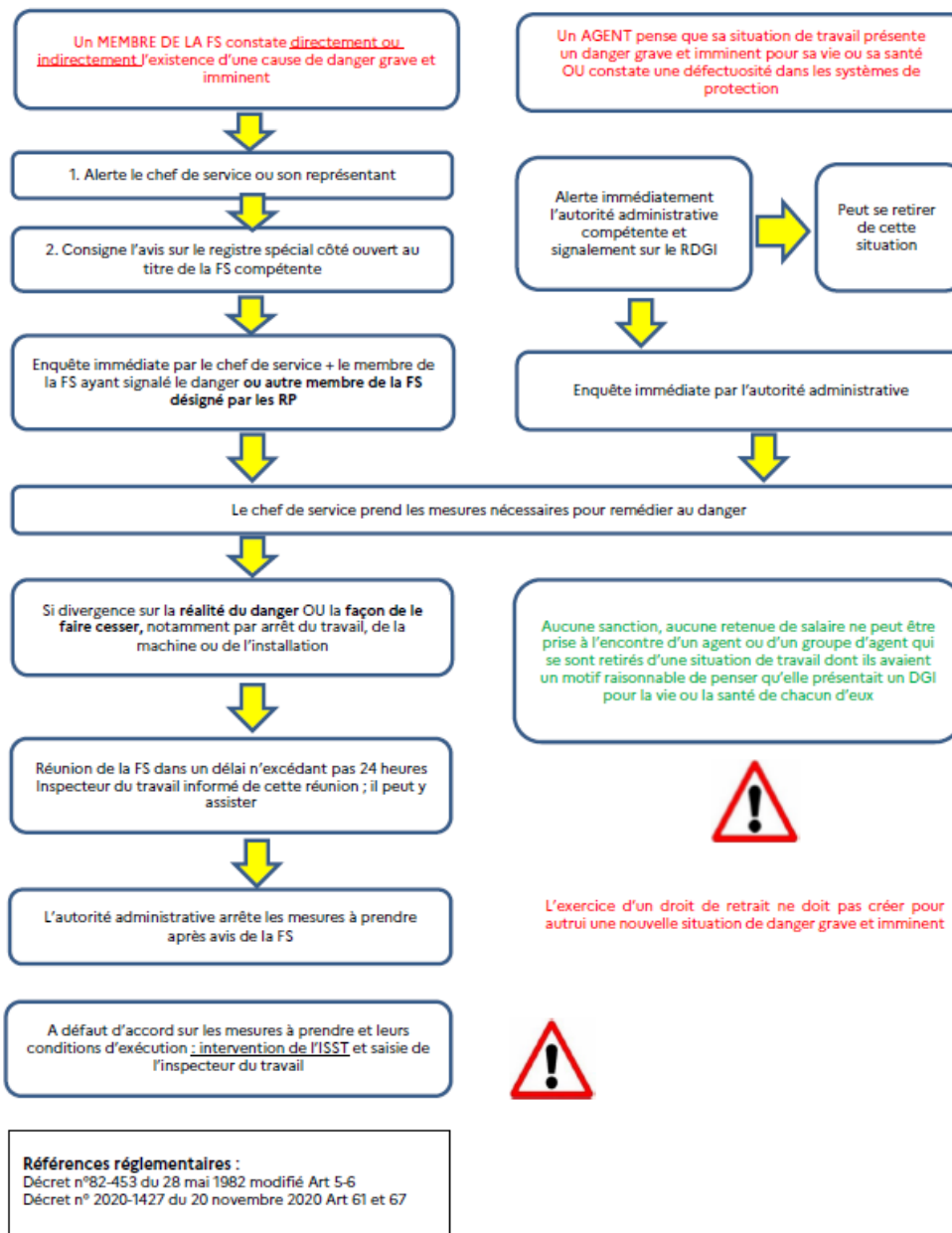
Tous vos déplacements doivent être couverts par un ordre de mission qui permet de vous couvrir en cas d'accident.

Tout accident doit être déclaré à l'employeur dans les 48h. Le formulaire doit être fourni à l'accidenté avant toute prise en charge médicale.

Des formulaires de déclaration sont à disposition sur l'intranet, suivre le lien : <https://ent.univ-lille.fr/reactions-humaines/gestion-de-la-sante-au-travail/accidents-de-service-de-travail-de-trajet>

Droit de retrait et procédure de danger grave et imminent :

LOGIGRAMME PROCEDURE DU DROIT D'ALERTE ET DU DROIT DE RETRAIT



3. Quelques contacts utiles

RH, stages, international

Pour les **questions** relatives aux **Relations Humaines**, et/ou à votre dossier en particulier, vous pouvez vous adresser directement à l'équipe RH de la faculté sur l'adresse : rh-humanites@univ-lille.fr

D'autres adresses utiles :

Temps de travail biatss Humanités: temps-travail-huma@univ-lille.fr

Contrats ORE- CER: huma-vacations@univ-lille.fr

Référent handicap Humanités : huma-ref-handicap@univ-lille.fr

Si vous souhaitez recruter un **stagiaire de master**, pour un projet de recherche par exemple, nous vous invitons à contacter **Suzanne KLIMSZA** suzanne.klimsza@univ-lille.fr, Responsable du service insertion professionnelle et relations extérieures : 03 62 26 95 00, qui vous expliquera la mise en place de la **convention** ainsi que les **gratifications** pour les stages de plus de deux mois.

La **Maison internationale** située sur le Campus Cité scientifique - Bâtiment A4 - 59655 Villeneuve d'Ascq - Tél. +33 3 20 43 44 07

Métro : 4 cantons Stade Pierre Mauroy (terminus)

@ : maison-internationale@univ-lille.fr

Elle propose un accompagnement dans toutes les démarches administratives sociales et culturelles aux doctorants et chercheurs internationaux.

La maison internationale héberge le **centre Euraxess** des Hauts-de-France, qui a pour vocation d'aider les publics internationaux accueillis par les universités, instituts et laboratoires dans leurs démarches d'installation.

Courriel: euraxess@univ-lille.fr

Téléphone : +33 320 798 725

Vous **accueillez** un.e **doctorant.e** ou un.e **chercheur.e international.e** pour une durée de plus de 5 jours... Un avis favorable du FSD est exigé, vous pouvez vous rapprocher de la responsable administrative de votre unité quatre mois avant l'arrivée de votre invité. fsd@univ-lille.fr

Une fois l'**avis favorable FSD** obtenu, la mise en place d'une **convention d'accueil de séjour** de recherche sera à compléter. La procédure varie selon le statut de l'invité : <https://international.univ-lille.fr/maison-internationale/mon-accompagnement/je-suis-doctorant/-/chercheur>

Avant toute mission à l'étranger, vous devez consulter les pages dédiées de votre ENT ou le site du ministère des affaires étrangères en vérifiant que le pays de séjour n'est pas à risques : <https://ent.univ-lille.fr/environnement-de-travail/surete-defense/missions-a-letranger>

4. Les acteurs locaux de la prévention

Directeur d'unité : Alexandre Chevremont

Veille à la sécurité des agents présents sur son périmètre de responsabilité et s'assure du respect des obligations réglementaires en santé et sécurité au travail.

L'assistante de prévention : Anne Trassaert

conseille le chef de service, forme les nouveaux entrants, prévient les risques, met à jour le document unique d'évaluation des risques

Le sauveteur Secouriste du Travail SST : Anne Trassaert

Protège et secoure les victimes, alerte les secours

Chargées d'évacuation : Anne Trassaert et Isabelle Dupont

S'assurent de l'évacuation des personnes, veillent à la praticabilité des issues de secours.

Equipier de première intervention : contacter le PC sécurité. Les agents de sécurité sont formés aux premiers secours et aux risques d'incendie entre autres.

Agent : En tant que personnel, vous devez contribuer activement à votre propre sécurité, à celle des collègues, des usagers et de l'environnement. Vous devez **faire remonter toutes les situations dangereuses** afin de prévenir tout accident/incident et proposer toute action visant à améliorer la santé et la sécurité au travail.

5. Suivi médical et service santé au travail

La surveillance médicale des agents, par la vérification de la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé, est confiée au médecin de prévention. Tous les agents (titulaires ou contractuels, enseignants, chercheurs, stagiaires, ...) doivent avoir un suivi médical. Ce suivi doit être mis en place avant la première exposition aux risques.

La visite médicale obligatoire aboutit à l'établissement de la fiche de visite et d'aptitude, sur laquelle sont notifiées les éventuelles restrictions médicales. Un exemplaire de cette fiche est adressé à l'administration (employeur), un exemplaire pour l'agent, le dernier exemplaire est conservé dans le dossier médical.

Une équipe pluridisciplinaire peut aussi vous proposer différents accompagnements :

- Entretien avec la psychologue santé travail.
- Intervention de l'ergonome sur votre lieu d'activité, dans le cadre d'un aménagement de poste ou d'une réflexion organisationnelle.

↳ La première visite médicale

Elle correspond à la première visite médicale suivant votre prise de fonction. Pour cela, nous vous remercions de vous rapprocher du service santé au travail au plus vite.

↳ La visite périodique

Mon suivi santé au travail répond à un suivi réglementaire qui détermine la périodicité avec laquelle je serai vu.e en consultation, dite périodique. Le service santé au travail assure ce suivi par l'intermédiaire de visites médicales et/ou de visites d'information et de prévention infirmières.

↳ La visite occasionnelle, à ma demande

Je peux rencontrer le médecin du travail et/ou l'infirmière sur mon temps de travail ou en dehors afin d'évoquer une demande en lien avec le travail.

↳ La visite pré-reprise

En arrêt maladie, j'ai la possibilité de contacter directement le service santé au travail, dans le cadre de la préparation d'un retour en emploi afin de construire les meilleures conditions possibles à mon retour.

↳ La visite occasionnelle, à la demande de l'employeur

Il peut aussi solliciter une visite médicale, en m'informant de la démarche entreprise et du motif de celle-ci. Il peut s'agir :

- d'une réflexion à mener sur un aménagement de poste de travail suite à une difficulté de santé ; d'une évaluation dans le cadre d'un dossier de maladie professionnelle ou un accident de travail ; d'une reprise après un arrêt maladie de longue durée ; de la constitution d'un dossier de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)
- dans le cadre d'une inquiétude manifestée par rapport à l'état de santé d'un.e collègue, son.ssa responsable hiérarchique peut solliciter une visite médicale supplémentaire en contactant le service santé au travail et en informant ce collègue de son inquiétude et de la démarche de visite médicale initiée.

Direction préventive inter-établissements de santé au travail (DPST) :

Pour toute demande médicale : medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr

- **Siège**

171, rue Charles Debierre - 59000 Lille

Secrétariat : 03 62 26 91 95

[Cliquer ici pour télécharger le plan d'accès \(PDF, 318 Ko\)](#)

- **Campus Cité scientifique**

Avenue Henri Poincaré, Bât A10 - 59650 Villeneuve d'Ascq

Secrétariat : 03 20 43 67 97

[Cliquer ici pour télécharger le plan d'accès \(PDF, 448 Ko\)](#)

- **Campus Pont-de-Bois**

(Site fermé pendant les vacances scolaires)

6, Rue du barreau, Bât A, Extension, 4e étage - 59650 Villeneuve d'Ascq

Secrétariat : 03 20 41 61 18

[Cliquer ici pour télécharger le plan d'accès \(PDF, 310 Ko\)](#)

↳ Plus d'infos sur [https:// ent.univ-lille.fr/rerelations-humaines/dpist](https://ent.univ-lille.fr/rerelations-humaines/dpist)

6. Les risques psycho socio RPS

Ma qualité de vie au travail, celle de mon ou ma collègue se dégrade ?



Le lieu de travail, source d'épanouissement, mais également de mal-être, stress ou souffrance, les risques psychosociaux regroupent "les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental". ([Rapport du collège d'expertise sur le suivi des Risques psychosociaux au travail - "mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser" 2011](#)).

Des solutions existent !

Votre hiérarchie, votre service RH de proximité
Les services de la direction générale déléguée aux relations humaines
drh-reflexe@univ-lille.fr

Le service santé au travail
medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr

La Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)
secretaire-f3sct@univ-lille.fr

Les représentant.e.s du personnel, le.la conseiller.e de prévention,
Les assistant.e.s de prévention
dir-prevention-risques@univ-lille.fr

Les assistant.e.s sociaux.ales des personnels
serv-social-personnels@univ-lille.fr

La maison de la médiation
Le médiateur de l'Université de Lille
maison-mediation@univ-lille.fr

Cellule Harcèlement - Violences Sexistes et Sexuelles
CESAHM : contact-harcèlement-moral@univ-lille.fr
CEVHIS : contact-harcèlement-sexuel@univ-lille.fr

Votre médecin traitant
Urgences : 15
Centre d'accueil psychiatrique de Lille 24h/24 : 03 20 78 22 22
Numéro d'écoute, prévention suicide : 3114

Échanger avec un.e psychologue 24h/24 et 7j/7 : 0805 500 005

7. Règles générales de sécurité



- 1 **Connaître** les consignes de sécurité spécifiques de son service et les respecter.
- 2 **Connaître** les conduites à tenir en cas d'incendie ou d'accident.
- 3 **Participer** aux exercices obligatoires d'évacuation.
- 4 **Connaître** l'emplacement des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
- 5 **Éviter** l'encombrement des couloirs, des escaliers, des issues de secours.
- 6 **Respecter** l'interdiction de fumer dans les locaux.
- 7 **Connaître** la signification des panneaux de signalisation **et les respecter**.
- 8 **Laisser** accessibles les équipements de sécurité (extincteurs, couverture, masques à gaz, douche de sécurité...)
- 9 **Respecter** les horaires de présence dans les locaux ou respecter les procédures pour travailler en dehors des heures d'ouverture.
- 10 **Ne pas intervenir** dans une armoire électrique (**sauf personne habilitée**).
- 11 **Ne pas surcharger** une prise de courant électrique.
Ne pas intervenir sur les installations de distribution électrique.
- 12 **Annoter** le registre de Santé et Sécurité au travail **si vous êtes témoin** d'un incident ou d'un dysfonctionnement.
- 13 **Fermer** portes et fenêtres en quittant son lieu de travail.
- 14 **Ne pas nettoyer** ses vêtements de travail **chez soi**.
- 15 **Se rendre** aux visites obligatoires de médecine de prévention/du travail.
- 16 **Utiliser** les moyens de manutention adaptés (chariot, transpalette...)
- 17 **Suivre** les formations obligatoires liées à son poste de travail.



8. Consignes en cas d'incendie

Alerter et intervenir :

- Si le feu est maîtrisable : utiliser l'extincteur à proximité adapté à la situation (voir schéma plus bas)
- Si le feu n'est pas maîtrisable, déclencher l'alarme incendie par un déclencheur manuel
- En cas de début d'incendie, prévenir rapidement les sapeurs-pompiers (**18** depuis n'importe quel poste fixe sans faire le « 0 ») et l'administration (PC sécurité : 03.20.41.64.40) en indiquant la localisation exacte, les risques persistants et un numéro de contact.

Consignes d'évacuations :

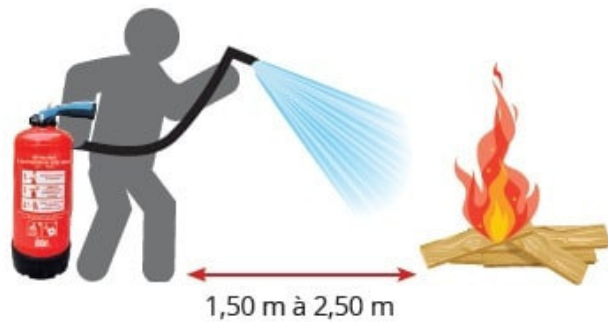
- Fermer portes et fenêtres (pas à clé).
- Quitter immédiatement votre bureau ou votre laboratoire.
- Vérifier que personne ne reste derrière.
- Suivre les consignes des guides files et serre-files (agents de sécurité de Pont de bois)
- **Ne pas prendre l'ascenseur** mais l'escalier le plus proche et emprunter les issues de secours.
- En cas de fumées, se baisser : l'air frais est près du sol.
- Ne jamais entrer dans un couloir ou un escalier enfumé. Rester dans une salle comprenant une fenêtre et fermer la porte. Si possible mouiller la porte et la calfeutrer avec du tissu humide, signaler votre présence à la fenêtre.
- Ne jamais retourner en arrière sans autorisation.
- Aider les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer.
- Rejoindre le point de rassemblement.



Consignes en cas de personne touchée par les flammes :

- L'immobiliser sur le sol en se protégeant les mains et les bras.
- Etouffer les flammes avec une couverture anti-feu, ferons le reste ou, à défaut, avec un vêtement, une blouse.
- La diriger vers un point d'eau.
- Allonger la victime, la couvrir, ne rien lui donner à boire, la rassurer en attendant les secours.

Extincteur à eau pulvérisée avec additif AFFF



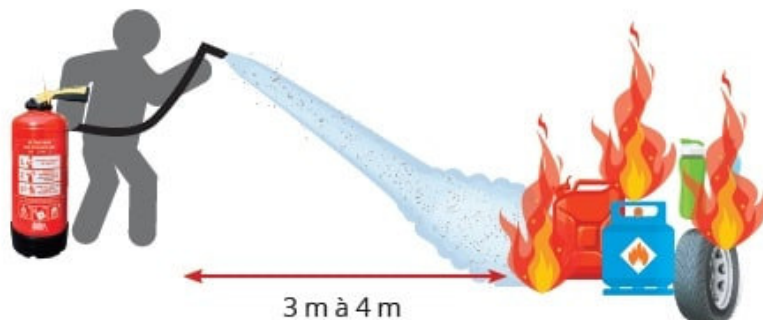
Classe A



Classe B



Extincteur à poudre polyvalente



Classe A



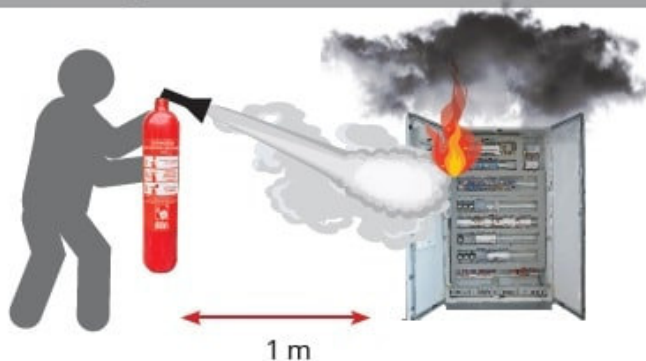
Classe B



Classe C



Extincteur à CO₂



Classe B



9. Gestion des déchets

Sur la page dédiée en suivant le lien ci-dessous, vous trouverez les solutions proposées par la DGDTEIL pour la gestion des déchets en fonction des sites de l'université :

<https://ent.univ-lille.fr/ulille/immobilier-et-logistique/informations-generales/proprete-des-locaux/gestion-des-dechets>

Un guide est également à disposition sur votre l'ENT :

file:///C:/Users/5603/Downloads/Livret_Dejets_2301_AttestB-1.pdf